

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Représentants non gouvernementaux (NGA) de l'International Competition Network (ICN)

L'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie (ci-après l'« ACNC ») lance un appel à manifestation d'intérêt auprès d'experts de la concurrence pour devenir représentant non-gouvernemental (*Non Governmental Adviser*, ci-après un/le/des/les « NGA ») et contribuer notamment, à ce titre, aux activités du Réseau international de la concurrence (*International Competition Network*, ci-après l'« ICN » ou le « Réseau »).

1. L'ICN et la fonction de NGA

L'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie, qui a débuté son activité en mars 2018, est membre de l'ICN (<http://www.internationalcompetitionnetwork.org/>), lequel est un réseau créé en 2001 et réunissant aujourd'hui plus de 140 autorités de concurrence dans le monde. L'ICN vise à promouvoir la convergence entre les droits et les politiques de concurrence et la coopération entre les autorités de concurrence, afin d'améliorer l'efficacité de la régulation de la concurrence sur le plan international.

Les NGA, sélectionnés par chaque autorité nationale de concurrence membre de l'ICN, jouent un rôle essentiel au sein du Réseau. Ils sont appelés à contribuer, aux côtés de l'autorité les ayant désignés, aux travaux de l'ICN, en apportant une expertise indépendante issue du secteur privé ou académique en matière de droit et politique de la concurrence, à travers plusieurs groupes de travail portant sur la lutte contre les cartels, le traitement des pratiques unilatérales, le contrôle des concentrations, la pédagogie de la concurrence et les méthodes de travail des agences. Les NGA sont régulièrement conviés à participer aux événements de l'ICN tels que les webinars, ateliers de travail ou la conférence annuelle, aux côtés de représentants des autorités membres et d'autres NGA.

Au-delà de leur rôle au sein de l'ICN, les NGAs sont amenés à échanger avec les membres de l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie sur les thématiques à enjeux pour le territoire, ainsi que sur les évolutions internationales et les bonnes pratiques.

2. Appel à manifestation d'intérêt

L'Autorité souhaite sélectionner un NGA qui la représentera au sein de l'ICN pour un mandat d'une durée de deux ans, renouvelable.

Tout expert en droit ou économie de la concurrence peut se porter candidat, notamment des économistes, des avocats spécialisés, des juristes d'entreprises, des experts issus de l'environnement judiciaire, ou des professeurs de droit ou d'économie. Les candidats doivent disposer d'une expérience significative dans le domaine du droit et/ou de la mise en œuvre des règles de concurrence et présenter des garanties d'indépendance, de confidentialité et d'absence de conflit d'intérêt. Le candidat sélectionné devra être prêt à s'impliquer dans les travaux de

l'ICN et à participer aux différents événements tout au long de son mandat.

L'expérience internationale du candidat sera prise en compte. La pratique orale et écrite de l'anglais est, à cet égard, nécessaire. Le candidat est invité, dans sa candidature, à expliquer la façon dont il envisage de s'investir.

3. Candidatures

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 16 mars 2026 par courrier électronique à l'adresse suivante : sretterer@autorite-concurrence.nc copie mbmunikihafata@autorite-concurrence.nc.

Devront y être joints, un curriculum vitae ainsi qu'une brève lettre d'intérêt.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du cabinet de la présidence (ajacquemot@autorite-concurrence.nc).